SAUVER DES VIES

CHANGER LES VIES

10 choses

Que vous auriez toujours aimé savoir sur la protection sociale réactive aux chocs

Clare O'Brien, consultante senior, Unité de protection sociale, PAM

Améliorer la « réactivité aux chocs » de la protection sociale - en d'autres termes, sa pertinence face à des chocs naturels, économiques et politiques de grande ampleur - est un concept séduisant. Si vous êtes un praticien de la protection sociale, vous espérez peut-être trouver un moyen d'améliorer la capacité des programmes de protection sociale à répondre aux besoins, quelle que soit leur ampleur, et de renforcer leur cohérence avec les activités d'intervention d'urgence lorsque de telles interventions restent nécessaires. Si vous travaillez dans le domaine des interventions d'urgence, y compris dans des agences gouvernementales, cet agenda politique ouvre une autre voie possible pour atténuer les risques de catastrophes et y répondre. Si vous travaillez dans une agence humanitaire internationale, cet agenda peut vous intéresser parce que vous espérez transférer une partie de votre charge de travail au gouvernement ou à ses partenaires afin de pouvoir vous concentrer sur d'autres urgences ; ou peut-être, au contraire, espérez-vous canaliser davantage de fonds étiquetés comme « humanitaires » vers un système dirigé au niveau national ou étendre votre influence à la sphère du développement. Tout le monde espère que la « protection sociale adaptée aux chocs » produira de meilleurs résultats pour les personnes en situation de crise, et qu'elle permettra également d'économiser du temps et de l'énergie.

Quelle est cette idée magique ? Cette approche récemment nommée (mais pratiquée depuis longtemps) peut-elle atteindre tous ces résultats ? L'étalon-or est-il la « mise à l'échelle flexible » d'un programme de protection sociale, déclenchée par une situation d'urgence, ou cela va-t-il plus loin ? En nous appuyant sur des exemples concrets récents, nous avons pensé qu'il était opportun d'aborder quelques aspects de la question qui s'avèrent particulièrement complexes ou problématiques.

Bien que la pandémie de COVID-19 soit au centre de l'attention mondiale en ce moment, et que nombre des observations formulées ici soient pertinentes dans ce contexte, la portée de ce sujet dépasse cette situation d'urgence. Il s'agit d'un guide qui met en évidence non seulement la manière dont la protection sociale peut être utilisée comme moyen de réponse aux situations d'urgence, mais aussi la manière dont elle peut renforcer la résilience des populations afin que les chocs ne se transforment pas en catastrophe.

Voici nos 10 meilleurs conseils pour briser les mythes.

1. Cette note d'orientation s'appuie sur l'approche développée dans le projet de recherche DFID/OPM sur la Protection Sociale Réactive aux Crises (2015-2018) ainsi que sur des programmes de recherche ultérieurs. Elle part du principe que vous êtes déjà familiarisé avec ce concept et que vous recherchez des conseils pour son application.Si vous souhaitez plutôt une introduction, nous vous recommandons de consulter cette animation de 4 minutes (lien) ou ce rapport détaillé (lien). Vous pouvez également visiter la page du projet pour plus d'informations : Shock-Responsive Social Protection Systems.

WFP

Programme Alimentaire Mondial

1 Les bons programmes de protection sociale contribuent déjà à réduire les crises

Toute protection sociale est, d'une manière ou d'une autre, réactive aux chocs. Elle aide les populations à faire face aux risques, aux chocs et aux stress qu'elles rencontrent tout au long de leur vie. Elle contribue à améliorer leur bien-être même en période de stabilité, les préparant ainsi à mieux affronter d'éventuels chocs, et elle peut également soutenir ceux qui sont en difficulté.

Comme le rappellent Levine et Sharp (2015), « Tous les chocs ne se transforment pas en crises » : une crise survient lorsque l'événement – par exemple une sécheresse, une inondation ou un ralentissement économique – se combine avec des vulnérabilités préexistantes. Pour en savoir plus, vous pouvez consulter ce guide thématique sur la protection sociale réactive aux chocs[2] : lien.

Ainsi, améliorer les programmes de protection sociale réguliers en termes de couverture de la population, d'adéquation et de complétude des besoins couverts – en d'autres termes, atteindre les objectifs de l'Agenda pour une Protection Sociale Universelle à l'horizon 2030 (lien – constitue en soi une avancée précieuse. Cela permet de réduire les vulnérabilités et de minimiser l'impact des chocs.

Ces types d'investissements, ainsi que l'amélioration globale de la qualité des programmes réguliers, figurent parmi les actions les plus utiles que les acteurs de la protection sociale peuvent entreprendre pour renforcer la réactivité aux chocs de l'ensemble du système, en particulier dans les pays où la couverture de la protection sociale reste encore limitée.

2. Levine, S. et Sharp, K. (2015, p.5), « Topic guide: Anticipating and responding to shocks; livelihoods and humanitarian responses'» (en anglais), Overseas Development Institute.

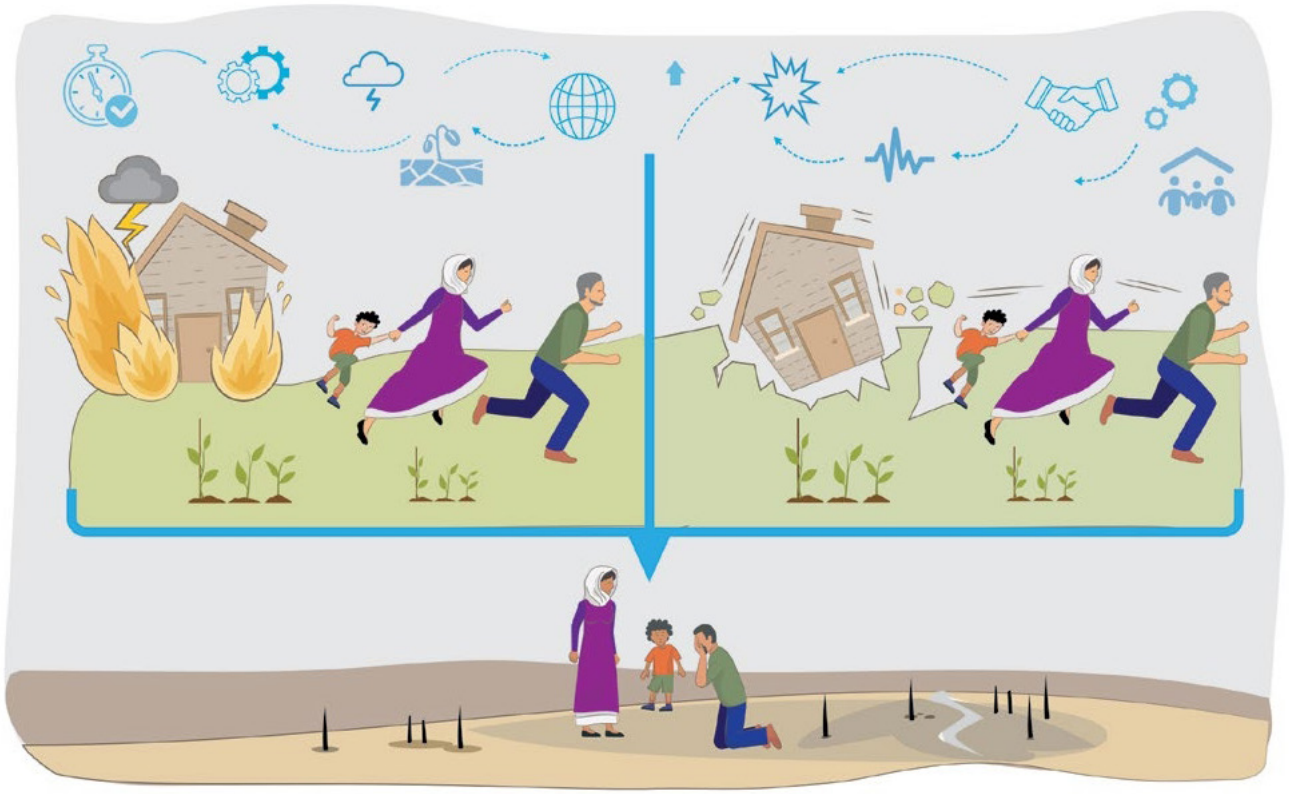

2 Si les chocs covariants semblent mériter une attention particulière en matière de protection sociale, c'est surtout en raison de leur impact sur l'ensemble de la prestation des services (plutôt que de leur impact sur les ménages)

Les « chocs » dans la protection sociale « réactive aux chocs » font généralement référence aux chocs « covariants », c'est-à-dire ceux qui affectent de nombreuses personnes en même temps (comme une sécheresse).

Pour les ménages, les chocs covariants peuvent entraîner des pertes de revenus et/ou d'actifs, de la même manière que les chocs qui les touchent individuellement (comme un décès dans la famille). Les stratégies d'adaptation sont également assez similaires : réduction des dépenses, utilisation de l'épargne, vente d'actifs ou emprunt. Une étude récente et intéressante de la Banque mondiale au Nepal illustre comment, pour un ménage, un choc personnel peut être tout aussi catastrophique qu'un choc à l'échelle de la communauté[3].

Alors, pourquoi la communauté de la protection sociale considère-t-elle que les chocs covariants nécessitent une attention particulière, si leurs conséquences pour les ménages sont essentiellement les mêmes ? Parce qu'ils posent deux grands défis pratiques aux responsables de la mise en œuvre :

1. **Pics de demande**. Les chocs covariants peuvent – bien que ce ne soit pas toujours le cas – entraîner des pics soudains, des fluctuations cycliques ou des augmentations prolongées du nombre de personnes ayant besoin d'aide. Cela se produit moins fréquemment avec l'accumulation de chocs individuels. Dans la même étude menée au Népal en 2015-2016, 37 % des ménages ont déclaré avoir été affectés par le séisme de 2015, tandis que seulement 2 % ont subi des pertes dues à un décès dans la famille. (Le montant moyen des pertes était le même). Lors d'un choc covariant, les amis et les membres de la famille peuvent également être touchés et donc moins en mesure d'apporter leur aide. Ces fluctuations de la demande obligent les responsables de la mise en œuvre à disposer de ressources variables en termes de financement, de personnel et d'autres moyens. Là encore, les bons programmes de protection sociale sont censés gérer cela ; cependant, ils sont souvent conçus avec un quota fixe de bénéficiaires, pour des raisons de logistique et de coûts.

2. **Continuité des services.** Des situations telles que des séismes, des inondations ou des conflits peuvent perturber les services : le choc lui-même peut poser des problèmes de continuité des activités en matière de protection sociale. Le personnel peut être dans l'incapacité de se rendre au travail, les infrastructures de paiement peuvent être endommagées, ou encore les fonds peuvent être détournés vers d'autres priorités. Les bénéficiaires peuvent être déplacés à l'intérieur du pays ou à l'étranger, être dans l'incapacité d'accéder aux lieux où ils reçoivent habituellement de l'aide, ou encore perdre leurs documents d'identité. Pour maintenir les services dans ces circonstances difficiles, les responsables de la mise en œuvre doivent être prêts avec des plans d'urgence et pourraient devoir ajuster leurs programmes réguliers.

3. Walker, T., Kawasoe, Y. et Shrestha, J. (2019), « 'Risk and vulnerability in Nepal: Findings from the Household Risk and Vulnerability Survey» (en anglaise), Banque mondiale.

3 L’amélioration de la réactivité aux chocs d’un programme n’est pas un exercice ponctuel

Rendre un programme de protection sociale plus pertinent et efficace pour les contextes de crise est un processus continu. On ne se contente pas d’ajouter quelque chose à un programme existant (comme un « mécanisme ’extension ») pour le qualifier de réactif aux chocs.
En réalité, la réactivité aux chocs n’est pas vraiment mesurable : il est difficile de dire, « Ce programme est réactif aux chocs, celui-là ne l’est pas », ou même, « Ce programme n’était pas réactif aux chocs, et maintenant il l’est ». Si vous tombez sur des tentatives de comptabiliser ou de lister les « programmes de protection sociale réactifs aux chocs », elles se concentreront probablement sur une partie seulement des nombreuses façons dont ces programmes ont été rendus plus pertinents pour les contextes d’urgence—en comptabilisant généralement les occasions où des agences internationales ont récemment introduit des mécanismes pour augmenter temporairement la portée d’un programme d’assistance sociale après qu’une crise ait été déclarée.

Les programmes réguliers peuvent être continuellement rendus plus pertinents et efficaces pour les chocs à grande échelle grâce à des changements progressifs (c’est ce que la littérature appelle les « ajustements de conception »).

Par exemple, si vous déployez un nouveau programme de protection sociale par étapes, vous pourriez d’abord prioriser les zones les plus touchées par les chocs. Ensuite, vous pourriez ajuster une date de paiement pour qu’elle coïncide mieux avec les moments où les besoins des personnes sont les plus importants. Plus tard, vous pourriez établir des accords avec plusieurs prestataires de services au cas où l’un d’eux ne pourrait pas fournir pendant un choc. Tous ces éléments contribuent à améliorer la réactivité du programme face aux chocs.

Encore une fois, ce sont des actions qui font généralement partie de ce qu’un bon programme de protection sociale ferait de toute façon.

4 La protection sociale réactive aux chocs ne consiste pas seulement à soutenir les ménages après une catastrophe, il s'agit aussi de renforcer leur résilience…

Un mythe émergent que l'on entend parfois est que la protection sociale réactive aux chocs consiste uniquement à canaliser l'aide vers les ménages à travers les programmes de protection sociale lorsqu'une catastrophe survient ou est imminente.

En réalité, il n'est pas nécessaire d'attendre. Vous pouvez améliorer la réactivité aux chocs des programmes de protection sociale en les ajustant pour promouvoir le bien-être des personnes, même en l'absence de tout choc. Cela renforce la résilience des ménages, ce qui permet de s'assurer que—pour reprendre les termes du point 1 ci-dessus—un choc ne provoque pas de crise pour le ménage. Certains des ajustements de conception mentionnés dans le point 3 en sont des exemples.

Au passage, lorsque nous parlons de pouvoir agir **ex-ante**, c'est-à-dire avant ou en l'absence d'un choc, ces interventions qui renforcent la résilience des ménages ne constituent qu'un groupe d'activités. Un autre groupe concerne tout le travail de « préparation des systèmes », c'est-à-dire se préparer avant un choc afin de pouvoir agir rapidement par la suite. Cela peut inclure, par exemple, la mise en place de fonds de contingence ou d'accords de partenariat, ou encore lier les programmes aux systèmes d'alerte précoce (les agences des Caraïbes ont beaucoup réfléchi à ce sujet, comme le montre ce rapport ici)[4]. Certains exemples concrets de telles activités de préparation en matière de protection sociale sont également proposés dans les récentes analyses de la réponse à la saison de soudure 2018-2019 au Mozambique (Rapport d'évaluation)[5] ainsi que dans le rapport de bilan de la réponse à l'ouragan Maria en 2017 en Dominique Dominique[6] :« response to Hurricane Maria in 2017 in Dominica ».

4. WFP (2019), 'Shock-responsive social protection in the Caribbean. Regional symposium. Turks and Caicos Islands, 27 June 2019 report' (en anglais), Caribbean Disaster Emergency Management Agency and WFP..
5. Bailey, S. and Polvanesi, M. (2019), 'Cash transfers and vouchers in response to drought in Mozambique. Lessons on social protection linkages and separation of functions' (en anglais), WFP, HelpAge International and DFID.
6. Government of Dominica, WFP and UNICEF (2018), 'Joint Emergency Cash Transfer for Dominicans most affected by Hurricane Maria. Stocktaking exercise', (en anglais) Government of Dominica, WFP and UNICEF.

5 ...Mais parfois, ce que certains appellent la « protection sociale réactive aux chocs » concerne effectivement la réponse aux catastrophes. Dans ce cas, il faut être conscient des implications.

Certaines initiatives étiquetées « protection sociale réactive aux chocs » pourraient être plus précisément décrites comme « une réponse d'urgence utilisant le système de protection sociale ». Les réponses aux chocs soudains tels que les inondations ou les séismes utilisant la protection sociale pourraient appartenir à cette catégorie (voir, par exemple, les réponses aux cyclones tropicaux de 2016 aux Fidji et au Sri Lanka (Leçons apprises lors d'un atelier aux Fidji)[7] et leçons apprises sur la réponse aux catastrophes au Sri Lanka)[8]. Pour les réponses à l'insécurité alimentaire saisonnière annuelle ou aux crises complexes de longue durée, il peut être plus difficile de déterminer si une intervention est une réponse d'urgence ou une réponse de protection sociale. La frontière entre les deux est inévitablement floue.

Encore une fois, cette imprécision peut ne pas avoir d'importance. Mais il est essentiel de reconnaître quelle partie du gouvernement est mandatée pour répondre au problème abordé. Par exemple, si vous travaillez dans la protection sociale et que vous vous demandez si votre programme pourrait utilement fournir une aide ponctuelle lors d'une inondation, vous vous interrogez sur sa capacité à contribuer à la réponse d'urgence. Vous devriez donc consulter le ministère ou l'autorité compétente chargée de coordonner la réponse d'urgence avant de prendre toute décision. Sinon, vous risquez de fragmenter davantage la réponse en ne prenant en charge qu'une partie de la population touchée par le choc à travers un seul instrument, tandis que ceux qui ne sont pas inclus dans votre programme devront encore être aidés par d'autres mécanismes.

7. Government of Fiji and WFP (2017), 'Tropical cyclone Winston. Fiji government and World Food Programme Joint Emergency Response—Lessons learned workshop report, April 2017' (en anglais), Government of Fiji and WFP.
8. Mohan, S. (2016), 'Sri Lanka: Learning lessons on disaster response' (en anglaise), World Food Programme Insight, WFP..

6 Avoir un système de protection sociale réactif aux chocs va au-delà du fait d'avoir des programmes réactifs aux chocs.

Le « système » désigne tout ce qui constitue le secteur de la protection sociale dans son ensemble : le cadre juridique, les politiques et stratégies, les dispositifs institutionnels et financiers, le personnel, les bases de données, etc. Les programmes ne sont qu'une partie du système : ce sont des dispositifs spécifiques conçus pour répondre aux besoins des populations, tels qu'un programme de transferts monétaires, des cantines scolaires, etc. Un système de protection sociale bien conçu comprendra un ensemble cohérent de programmes répondant à différents besoins.

Rendre le système global plus réactif aux chocs ne nécessite pas forcément des adaptations aux programmes existants. Voici quelques exemples d'autres actions possibles :

- Améliorer la planification d'urgence et la coordination de l'ensemble du secteur, en favorisant la prise de décision anticipée ou en renforçant les liens entre la gestion des risques de catastrophes et les acteurs de la protection sociale.
- Introduire un nouveau programme permanent de protection sociale qui comble une lacune, en apportant un soutien aux personnes qui n'avaient auparavant aucun accès à l'aide.
- Mettre à disposition certains éléments du système de protection sociale (comme une base de données, un outil d'évaluation ou même du personnel) pour les acteurs de la réponse d'urgence, notamment en cas de catastrophes soudaines. Ainsi, l'agence de protection sociale pourrait partager ses systèmes opérationnels, par exemple via un protocole d'accord, sans avoir à gérer directement la réponse, qui peut être extérieure à son objectif principal. Nous observons plusieurs exemples de cette approche dans la réponse actuelle à la COVID-19.
- Créer un programme d'urgence distinct (avec ses propres critères de ciblage, montants de transfert, durée et/ou personnel) qui reste en veille, prêt à être déclenché en cas de besoin, comme le **programme de transfert monétaire d'urgence proposé aux Philippines** (lien vers le document)[9].
- Concevoir une méthode permettant de rendre disponibles des montants de financement variables afin d'accommoder les fluctuations du nombre de personnes nécessitant une aide à travers l'ensemble du secteur de la protection sociale.
- Fournir un financement à plus long terme pour un programme d'urgence existant, afin de le transformer en quelque chose de plus « proche de la protection sociale » (par exemple, un financement pluriannuel pour un programme de sécurité alimentaire saisonnière).

9. Acosta, P., Palma, P., Perez, J. and Velarde, R. (2018), 'Implementing emergency cash transfers: the Philippine experience in response to the 2016/17 disasters' (en anglais), World Bank Social Protection Policy Note no. 15, World Bank.

7 Lors de l’utilisation des programmes de protection sociale pour la réponse post-catastrophe, il existe d’autres options en plus de l’extension flexible

Malgré les alternatives mentionnées au point 6, l’idée de ‘l’extension flexible’ des programmes après une catastrophe reste encore très présente chez les praticiens explorant la protection sociale réactive aux chocs. Par cela, nous entendons leur extension temporaire puis contraction, soit de manière ‘verticale’ — en ajoutant des suppléments à ceux qui reçoivent déjà une aide — soit de manière ‘horizontale’, en inscrivant temporairement de nouveaux bénéficiaires.

Souvent, lorsque les gens expriment une préférence pour cette approche, ils veulent dire simplement que certaines personnes qui n’ont pas encore reçu d’assistance devraient en recevoir, et d’autres qui reçoivent déjà de l’aide devraient en recevoir un peu plus. Cela est raisonnable et correspond à l’idée que la protection sociale réponde aux besoins de ses citoyens. Cela ne nécessite pas forcément l’extension d’un programme spécifique. Comme nous l’avons noté au point 6, ces besoins supplémentaires pourraient toujours être gérés par l’agence responsable des urgences, mais en empruntant peut-être des éléments du système de protection sociale, tels qu’une base de données ou un accord avec un prestataire de services de paiement, si cela améliore l’efficacité ou l’efficience (ce qui est parfois appelé « l’adossement » d’une intervention sur le système existant).

Est-ce logique qu’une agence de protection sociale gère les réponses aux catastrophes dans le cadre de ses propres programmes existants ? Eh bien, cela dépend de facteurs tels que le chevauchement entre les bénéficiaires et la population affectée par le choc (si l’on prévoit un supplément) ; l’adéquation de la modalité, de la valeur et de la fréquence du soutien que le programme fournit (si l’on prévoit d’étendre sa couverture) ; le risque de surcharger les structures de livraison existantes (personnel, prestataires de paiement, etc.) ; la rapidité probable de la réponse (ce n’est pas toujours plus rapide qu’une réponse d’urgence indépendante) ; et la faisabilité politique de réduire l’aide une fois la crise terminée.

Les analyses de la vulnérabilité / des besoins seront probablement une partie essentielle de ce processus. Voir également le point 8.

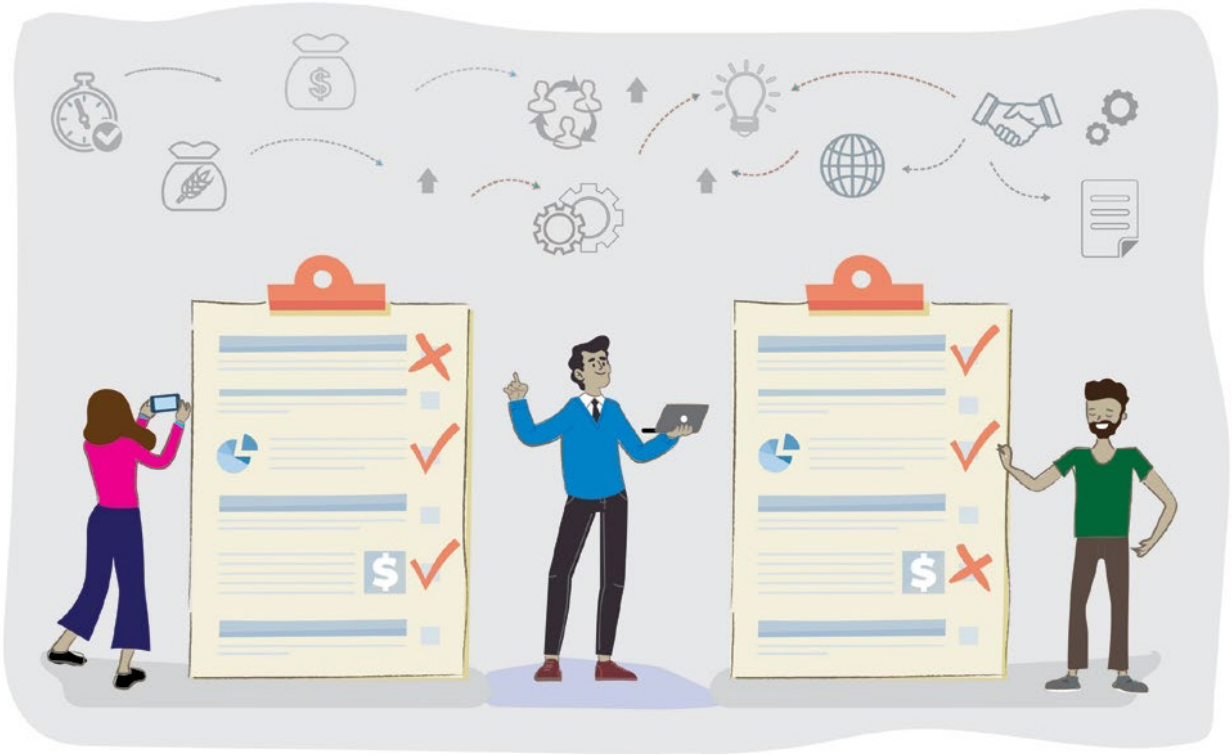

8 Certains facteurs clés permettent d'identifier quand il est judicieux d'utiliser la protection sociale pour répondre aux catastrophes (indice : la rapidité n'est pas tout).

On entend souvent dire que « la protection sociale réactive aux chocs est plus rapide et plus efficace qu'une réponse d'urgence traditionnelle ». Est-ce vrai ? Pas nécessairement. Cela peut l'être, ou cela peut être plus lent ou moins efficace. Par exemple, si vous ajoutez un supplément à un programme d'assistance sociale qui verse des prestations trimestrielles, et que vous venez de manquer la date de paiement, vous devrez attendre trois mois à moins d'avoir les moyens d'organiser un paiement extraordinaire. C'est un exemple réel. De plus, parfois on suppose que la solution la plus rapide est la meilleure ; mais l'assistance peut être moins efficace si elle est délivrée rapidement aux « mauvaises » (non affectées) personnes, simplement parce que leurs noms figuraient sur une liste. Nous avons aussi observé cela.

Toutes les décisions politiques impliquent des compromis. Puisque l'idéologie pure ne devrait pas guider la prise de décision, qu'est-ce qui détermine si la protection sociale est le meilleur moyen de répondre aux catastrophes ? L'outil OPM / DFID sur la protection sociale réactive aux chocs (2018) met en avant six facteurs pour guider votre évaluation des avantages relatifs des différentes solutions (nous en avons ajouté un septième)10 : lien vers le document.

1. **Répondre aux besoins** — Quel type et quelle quantité de soutien répondent le mieux aux besoins, tout en minimisant les préoccupations en matière de protection ?
2. **Couverture** — Comment atteindre le plus grand nombre de personnes, ou réduire le nombre de personnes ayant besoin d'assistance ?
3. **Pertinence temporelle** — Quel soutien est le plus rapide, ou fournit une réponse précoce et/ou dans les délais ?
4. **Prévisibilité** — De financement pour les agences, et d'assistance pour les ménages.
5. **Minimisation des duplications et des lacunes dans les systèmes et processus, en reconnaissant les activités d'autres agences.**
6. **Durabilité**, en raison de la capacité organisationnelle et financière, et/ou de l'acceptabilité politique.
7. **Coût.**

Cette liste est parfois mal interprétée comme « des raisons pour lesquelles la protection sociale est meilleure ». Ce n'est pas le cas. Les programmes de protection sociale ne sont pas meilleurs que les autres réponses d'urgence sur tous ces points. Ils ne sont pas non plus systématiquement meilleurs sur un facteur particulier. Pour chaque facteur, comparez les options de protection sociale avec les alternatives, et décidez subjectivement des risques et des compromis que vous préférez. Par exemple, si une option semble plus lente, vous pourriez tout de même l'accepter si vous privilégiez la durabilité à long terme.

Cela ne signifie pas qu'il ne vaut pas la peine d'investir dans ou d'explorer la protection sociale. Il est clair que plus le système est fort en termes de couverture, de complétude et de qualité, plus il est probable qu'il sera jugé comme la meilleure option lorsque les alternatives seront évaluées.

10. O'Brien, C., Holmes R. and Scott, Z., with Barca, V. (2018) 'Shock-Responsive Social Protection Systems Toolkit—Appraising the use of social protection in addressing large-scale shocks (en anglaise)', Oxford Policy Management, Oxford, UK.

9 Il peut même y avoir des options de réponse aux catastrophes qui n'utilisent pas du tout la protection sociale… pour le moment

Ainsi, nous avons passé les six premiers points à observer comment, idéalement, les systèmes de protection sociale devraient être capables de gérer n'importe quel nombre de personnes nécessitant de l'assistance, qu'il s'agisse de besoins causés par des chocs individuels ou covariants. Les programmes de protection sociale seraient complets et adéquats, avec une large couverture. Ils amélioreraient la résilience des personnes, réduisant ainsi le nombre de ceux qui souffrent lorsqu'un choc survient ; ils seraient bien dotés en ressources, permettraient une inscription flexible et continueraient à fonctionner même lors de grandes crises… Et puis, dans les points 7 et 8, nous avons dit que la protection sociale n'est pas toujours la solution, et que nous ne devrions pas supposer qu'un programme d'assistance sociale « phare » nécessite un mécanisme d'extension d'urgence déclenché par un choc spécifique et géré par l'agence de protection sociale.

D'accord, vous vous dites peut-être, cela semble plutôt confus. Où se termine la responsabilité des acteurs de la protection sociale et où commence celle des acteurs de la réponse aux urgences ? La réponse évolue avec le temps, à mesure que les systèmes se développent. Elle dépend du contexte, comme les programmes existants, la crise, et l'organisation politique et financière. Comme nous l'avons vu, pour décider si la protection sociale réactive aux chocs est appropriée, il faut d'abord clarifier quel problème vous cherchez à résoudre (voir le point 5), puis comparer plusieurs solutions et leurs compromis (voir le point 8). Des solutions alternatives peuvent se trouver ailleurs, comme dans les programmes mis en place par une autorité nationale de gestion des catastrophes. Utiliser la protection sociale peut être une option. Mais une autre pourrait consister à améliorer les mécanismes actuels de réponse aux urgences, par exemple, en établissant un fonds de contingence ou des ajustements permettant de les lancer plus rapidement.

Ainsi, si vous êtes un praticien de la protection sociale, plutôt que de demander : « J'ai ce programme de protection sociale, que puis-je en faire en cas de crise ? », il est plus utile d'adopter une approche plus large : « Comment les ménages sont-ils soutenus en période de crise ? Quels défis existent, et quelles solutions pourraient les résoudre ? »

10 Si nous pouvons maintenir une approche rationnelle et fondée sur des preuves de la protection sociale réactive aux chocs, nous pouvons maximiser notre impact positif

En conclusion, les acteurs de la mise en œuvre peuvent se sentir de plus en plus obligés d'attacher des « mécanismes réactifs aux chocs » aux programmes d'assistance sociale, simplement parce que de nombreuses agences le promeuvent. Mais, comme nous l'avons vu, pour maximiser l'impact, il est utile de mettre de côté la terminologie et de se concentrer sur les résultats souhaités. De nombreuses options émergent.

En tant que communauté mondiale de praticiens gouvernementaux, de développement et humanitaires, rappelons-nous des questions clés : « Si je fais X, comment cela aidera-t-il les ménages à risque de chocs à grande échelle ? Quelles sont les autres options ? Laquelle a le meilleur rapport coût-efficacité? Quelle solution fonctionnera le mieux aujourd'hui ? Où voulons-nous aller à long terme ? » Ne vous inquiétez pas de savoir si cela compte comme de la protection sociale réactive aux chocs ou non.

Pour les praticiens de la protection sociale, les priorités pourraient être : continuer à développer de bons programmes de protection sociale réguliers, dans un système bien planifié et bien doté en ressources ; puis envisager comment les programmes de protection sociale pourraient être affectés par différents chocs, et se préparer à assurer la continuité des activités ; ensuite, évaluer quelles personnes et quels endroits sont les plus susceptibles d'être affectés par différents chocs (à la fois covariants et au niveau individuel), et améliorer leur accès à la protection sociale régulière. Explorer comment accueillir les fluctuations de la demande de protection sociale, par le biais de budgets flexibles et d'une inscription à la demande.

Pour les personnes en réponse aux urgences, les priorités pourraient être : continuer à améliorer la gestion des risques de catastrophe tout au long du cycle, de la prévention au relèvement ; se familiariser avec la protection sociale, identifier s'il existe des avantages à traiter certaines parties de l'atténuation des catastrophes et de la réponse à celles-ci par le biais de ce secteur, et si oui, évaluer les compromis ; et inviter les praticiens de la protection sociale à participer à la planification des urgences.

Pour les agences humanitaires internationales, les priorités pourraient être : comprendre les structures, les activités et les populations et localités prioritaires des gouvernements pour la réponse aux catastrophes et la protection sociale ; envisager un éventail de possibilités pour soutenir les gouvernements dans la gestion de ces risques, en étant clairs sur leurs objectifs et les compromis, sans prédéterminer la solution ; et réfléchir à savoir si leurs propres activités risquent de mener à des réponses déséquilibrées (comme lorsque plusieurs agences décident de compléter le même programme de protection sociale lors d'une catastrophe) et/ou risquent de surcharger les systèmes nationaux.

Nous avons hâte de continuer le débat !

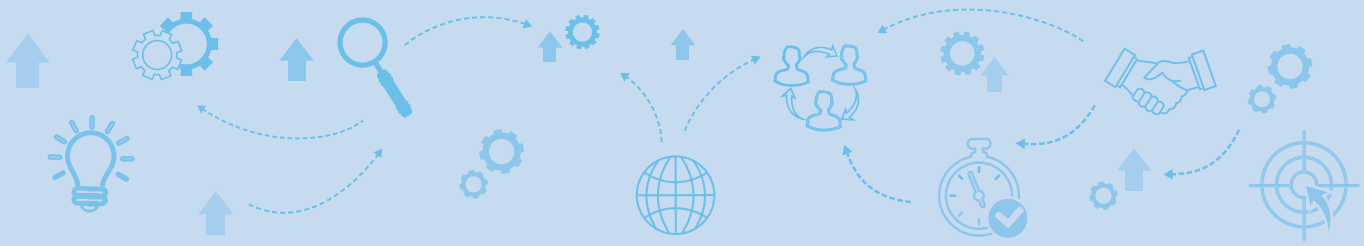

Citation suggérée :
O'Brien, C. (2020), « 10 choses que vous auriez toujours aimé savoir sur la protection sociale réactive aux chocs », Programme alimentaire mondial (PAM).

• Pour plus d'informations, ou si vous avez des commentaires, n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse suivante : **socialprotection@wfp.org**

• Pour en savoir plus sur le travail du PAM en matière de protection sociale, suivez ce lien : **www.wfp.org/social-protection-and-safety-nets**
ou scannez ce code QR :

Juin 2020

Programme Alimentaire Mondial

Via C. G. Viola, 68 - 00148 Rome - Italy
www.wfp.org
+39 06 65131

WFP Programme Alimentaire Mondial